



## Compte rendu de la séance du mercredi 07 avril 2021

Président : MARAN Mayder  
Secrétaire : AUSTRUY Jean-marc

Présents :

Madame Mayder Maran, Madame Laurence Leroy, Monsieur Michel Possamaï, Monsieur Jérôme Trolliet, Monsieur Frédéric Arroyo, Madame Véronique Daumec, Monsieur Jean-Marc Austruy, Monsieur Frédéric Cesbron, Madame Lucette Terrasson, Monsieur Lionel Faugère, Madame Martine Cauhapé

Le précédent compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

### DE 2021 008 : Vote du compte de gestion 2020

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

### **DE 2021 009 : Vote du compte administratif 2020**

Le conseil municipal délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	101 334.63			68 868.17	101 334.63	68 868.17
Opérations exercice	161 140.91	246 872.75	264 356.10	338 436.84	425 497.01	585 309.59
<b>Total</b>	<b>262 475.54</b>	<b>246 872.75</b>	<b>264 356.10</b>	<b>407 305.01</b>	<b>526 831.64</b>	<b>654 177.76</b>
Résultat de clôture	15 602.79			142 948.91		127 346.12
Restes à réaliser						
<b>Total cumulé</b>	<b>15 602.79</b>			<b>142 948.91</b>		<b>127 346.12</b>
<b>Résultat définitif</b>	<b>15 602.79</b>			<b>142 948.91</b>		<b>127 346.12</b>

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

Madame le Maire quitte la salle du conseil municipal pour que les 10 membres du conseil municipal délibèrent sans sa présence.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

## **DE 2021 010 : Affectation du résultat de fonctionnement**

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :  
excédent de 142 948.91

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	68 868.17
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	67 880.07
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
EXCEDENT	74 080.74
Résultat cumulé au 31/12/2020	142 948.91
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2020</b>	<b>142 948.91</b>
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	15 602.79
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	127 346.12
<b>B.DEFICIT AU 31/12/2020</b>	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

## **DE 2021 012 : Vote du budget primitif 2021**

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2021 de la Commune de Gornac,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune de Gornac pour l'année 2021 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 674 703.03 Euros

En dépenses à la somme de : 674 703.03 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	72 070.00
012	Charges de personnel, frais assimilés	135 300.00
65	Autres charges de gestion courante	135 329.00
66	Charges financières	8 900.00
023	Virement à la section d'investissement	73 237.12
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		424 836.12

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
013	Atténuations de charges	200.00
70	Produits des services, du domaine, vente	17 050.00
73	Impôts et taxes	178 996.00
74	Dotations et participations	68 044.00
75	Autres produits de gestion courante	33 200.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	127 346.12
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		424 836.12

SECTION D'INVESTISSEMENT

## DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	500.00
21	Immobilisations corporelles	162 471.25
16	Emprunts et dettes assimilées	67 212.87
041	Opérations patrimoniales	4 080.00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	15 602.79
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		249 866.91

## RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	10 947.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	11 000.00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	15 602.79
024	Produits des cessions d'immobilisations	135 000.00
021	Virement de la section de fonctionnement	73 237.12
041	Opérations patrimoniales	4 080.00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		249 866.91

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

### **DE 2021 011 : Vote du taux des taxe locales 2021**

Par délibération du 13 mars 2020, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

TH : 13.80 %

TFPB : 15.20 %

TFPNB : 42.04 %

À compter de l'année 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales ne sera plus perçue par les communes, mais par l'État. En contrepartie, le taux TFPB 2020 du département (17,46 %) est transféré aux communes.

Par conséquent, le nouveau taux de référence 2021 de TFPB de la commune est de 32.66 % (soit le taux communal de 2020 : 15.20 %+ le taux départemental de 2020 : 17.46 %).

Suite à ces informations et après délibération, le conseil municipal décide :

- de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2021 et donc de les porter à :

TFPB : 32.66 %  
TFPNB : 42.04 %

- charge Madame le Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Le prochain conseil municipal est fixé au 19 mai 2021 à 18h30.

La séance est levée à 21h15.